



Traité de Londres et spéculation

Très intéressante lettre dans laquelle apparaît son sens aigu de la politique, réfugié aux Etats-Unis, il reste au cœur des jeux de pouvoir et cherche à s'enrichir en spéculant.

SKU:	741
Price:	3 000,00 €
Lieu de publication:	New-York
Date de publication:	9 juin 1795
Condition:	A



Product Description

L.A.S. à « Messieurs Bourdieu Chollet », New-York, 9 juin 1795. 2 pp. ½ in-4. Adresse, marques postales, cachet à son chiffre.

Très intéressante lettre, riche d'informations. Talleyrand, réfugié aux Etats-Unis, est toujours au cœur des jeux de pouvoir.

Ce 9 juin il annonce à ses correspondants anglais que le **traité de Londres** ou **Jay treaty**, est en cours de ratification (1) « C'est depuis hier que le Sénat est assemblé pour s'occuper du traité dont M. Jay (2) a été chargé. Tout ce qui se passe a cet égard est extrêmement secret. Mais voici pour votre gouverne ce que vous pouvez regarder comme sur. **Le traité sera ratifié - un article fera quelques difficultés (3) : il contient un avantage commercial accordé aux Etats-Unis sous une condition. Cette condition pourrait déplaire au pays : en conséquence on ne profitera pas de cet avantage** ; et c'est par une déclaration, a la suite de la ratification que l'on s'exprimera sur cet objet. »

Talleyrand fin stratège indique « La ratification du traité produira ici encore de la hausse ; et cette hausse là ne se fera sentir chez vous [à Londres] que dans le mois d'aout. [...] ». Il propose de spéculer « **sur la hausse des denrées, ris, farine, tabac**, d'acheter ces objets par contrat que l'on paye d'avance par traite sur Londres en octobre, novembre et décembre ; et se faire livrer ces marchandises a Philadelphie en mars et avril. La différence des prix entre octobre et mars a depuis trois ans été de plus de 40 pour cent et s'annonce, [...] pour être beaucoup plus considérable l'année prochaine. [...] Si vous voulez suivre cette idée, vous n'avez autre chose a faire qu'a m'accorder et me limiter un crédit ; je me charge de tout le reste. [...] **C'est sous le couvert de M. William Seton a New York que je désire que vous m'écriviez [...]** »

(1) Traité négocié à Londres et ratifié le 24 juin 1795 à Philadelphie. Ce traité devait résoudre certains désaccords apparus à la suite de la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Le traité fut soumis au Sénat américain le 8 juin 1795 pour ratification. Le traité fut donc ratifié, cependant l'article 12 fut écarté.

(2) John Jay (1745-1829) homme politique, diplomate et juriste américain. Il fut le premier président de la Cour suprême. Il fut envoyé par George Washington en Grande-Bretagne afin de négocier un traité qui améliorerait les relations commerciales des deux pays. Son nom fut associé au traité de Londres ou Jay treaty, le traité et son nom devinrent extrêmement impopulaire auprès du peuple.

(3) Il s'agit très probablement de l'article 12 du traité, qui concernait le commerce entre les Etats-Unis et les

Antilles. Cet article était censé protéger l'émergence d'usines de coton dans le Nord des Etats-Unis, tout en nouant des liens commerciaux avec les producteurs des Antilles. Il prévoit qu'il est interdit de transporter sur un bateau américain du sucre, du coton ou toute autre denrée coloniale vers tout autre pays que les Etats-Unis